

**Commune de St Georges la Pougé**

**DELIBERATION N° 2024-42  
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2024  
CONCERNANT LE VOTE DES TARIFS DE LA CANTINE**

L'an Deux Mille vingt-quatre, le 26 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la salle des conseils sous la présidence de Madame POITOU Delphine, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 novembre 2024

**Présents :** POITOU Delphine, BENARD Claire, MARCELLOT Sandra, BOURÉ Michel, TERRACOL Alain, MOREL Jean Claude

**Absents :** COSTE Joël, FAVRE Valéry

Sandra MARCELLOT a été désignée secrétaire de séance.

Madame la Maire explique que, suite à l'augmentation des tarifs des repas par la SOGIREST,

Les nouveaux tarifs pour la restauration scolaire sont les suivants depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024 :

- Repas enfant : 5.08€
- Repas adulte : 5.52€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide de voter ces nouveaux tarifs.

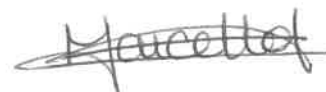
*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.*

Fait le 28 novembre 2024

**La Maire,  
Delphine POITOU**



**Le secrétaire,  
Sandra MARCELLOT**



*Certifié exécutoire par la  
Maire compte tenu de la  
transmission en préfecture  
Le 06/12 /2024 et de la  
publication le 06/12/2024*